

Liste pour un autocontrôle pour les établissements ou/et les locaux de vente

(à remplir par le propriétaire, l'exploitant, respectivement un responsable de l'établissement ou/et du local de vente)

Oui

Non applicable

Non*

vers. 1.0

Est-ce que les voies d'évacuation de mon établissement ou/et de mon local de vente sont en permanence dégagées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que les voies d'évacuation de mon établissement ou/et de mon local de vente sont signalées et visibles en tout temps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel et moi-même connaissons les voies d'évacuations de mon établissement ou/et de mon local de vente qui mène directement à l'air libre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel et moi-même connaissons les emplacements et le maniement des dispositifs de lutte contre le feu (extincteurs, couvertures d'extinction, etc.) qui se trouvent dans mon établissement ou/et dans mon local de vente ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que les dispositifs de lutte contre le feu (extincteurs, couvertures d'extinction, etc.) qui se trouvent dans mon établissement ou/et dans mon local de vente sont signalés et en permanence dégagés et accessibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que les dispositifs de lutte contre le feu (extincteurs, etc.) sont régulièrement contrôlés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que les décorations et ameublements ne sont pas une source de danger supplémentaire dans mon établissement ou/et de mon local de vente ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel et moi-même connaissons les numéros d'urgence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*** Si la réponse à une question est «Non», le propriétaire, l'exploitant, respectivement le responsable de l'établissement ou/et du local de vente doit prendre des mesures organisationnelles, dans les plus brefs délais, pour corriger ou résoudre le(s) problème(s), respectivement le(s) défaut(s) afin de garantir la sécurité des personnes et des biens !**